

NAGER AVEC PLAISIR ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Bienvenue dans notre piscine. L'objectif est de permettre à tous nos visiteurs d'utiliser au mieux les installations disponibles. C'est la raison pour laquelle nous avons établi un règlement intérieur. Nous vous demandons de bien vouloir lire et respecter nos règles.

Les instructions de notre personnel sont à respecter impérativement.

Il est interdit de prendre des photos et/ou de réaliser des enregistrements vidéo d'autres visiteurs.

La violence verbale et/ou physique ne sera pas tolérée.

Gardez toujours un œil sur les enfants qui ne savent pas nager !

Les enfants de moins de 10 ans doivent toujours être accompagnés par une personne de 18 ans ou plus. Pour les enfants qui n'ont pas de certificat de natation, un maximum de 2 enfants par personne.

Les relations intimes non désirées et/ou désirées dans et autour de la piscine ne seront pas tolérées.

Il est interdit de s'attarder près des vestiaires, sur le terrain ou dans la zone de baignade sans raison valable.

1



La baignade n'est autorisée qu'en maillot de bain

2



Douche obligatoire avant de se baigner

3



Les chaussures sont interdites dans la zone de baignade et dans la zone « pieds nus » des vestiaires

4



Il est interdit de courir dans la zone de baignade

5



Les visiteurs âgés de 14 ans et plus doivent présenter une pièce d'identité à la demande du personnel

6



Les verres sont interdits dans la zone de baignade, sur les passerelles et dans le vestiaire

7



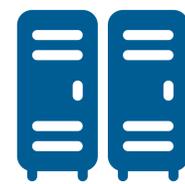
Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues et d'utiliser des bombes à gaz ou d'autres substances inflammables

8



Les enfants ne possédant pas de brevet de natation et/ou ne sachant pas suffisamment nager ne pourront y accéder que s'ils sont accompagnés d'une personne âgée d'au moins 18 ans en maillot de bain et sachant nager

9



Prenez soin de vos objets de valeur. Si possible, utilisez les casiers ou les armoires verrouillables. Ne laissez pas vos affaires sans surveillance !



Un enregistrement vidéo est disponible pour votre sécurité ainsi que la nôtre

En entrant dans ces locaux, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur. Si un comportement répréhensible et/ou un délit est commis, les services de police seront systématiquement appelés à intervenir. Le non-respect de ce règlement intérieur peut entraîner l'exclusion de notre piscine et de toutes les autres piscines de la région d'Apeldoorn.

Si un mineur provoque des nuisances et ne respecte pas le règlement intérieur, les parents/tuteurs seront informés/rappelés à l'ordre. Les enfants se rendant à la piscine sous votre responsabilité doivent respecter le règlement intérieur de la piscine sous votre surveillance.

Notre règlement intérieur est disponible en plusieurs langues sur notre site Web

malkander.nl/huisregels

